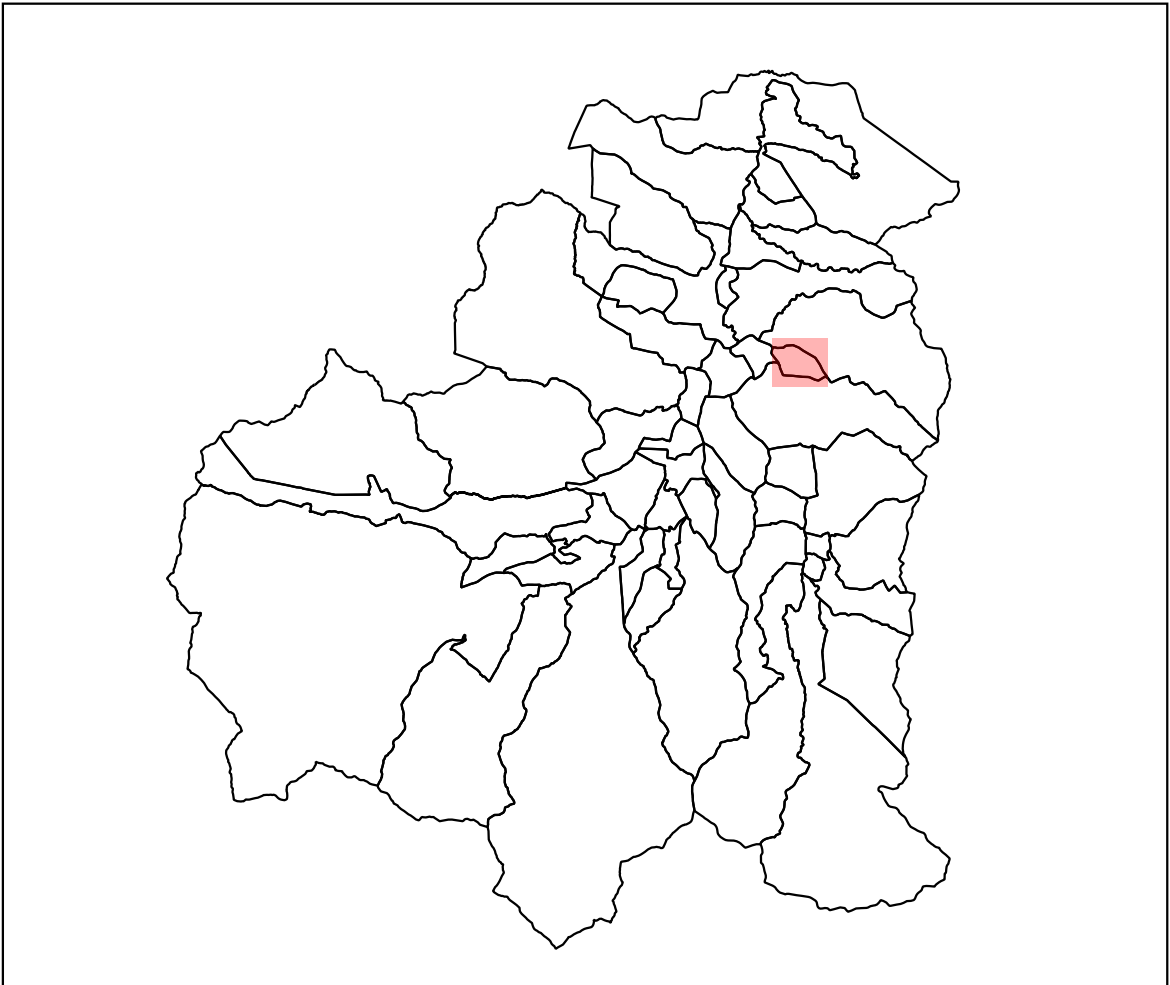
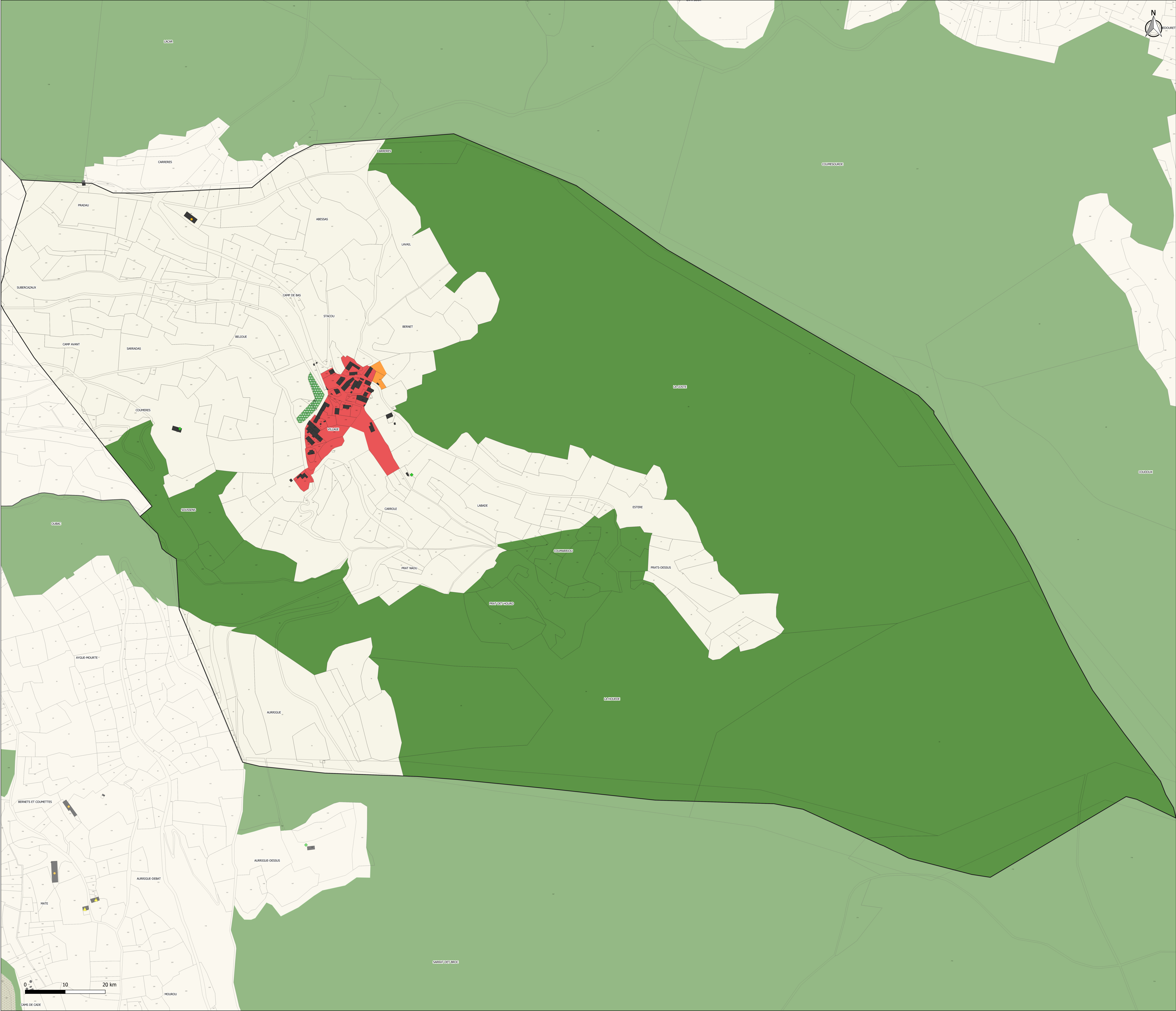




- Zonage**
- A : zone agricole
 - Ae : zone agricole à enjeu écologique
 - Ah : hameau situé en zone agricole (STECAL)
 - AU : zone à urbaniser
 - AU0 : zone à urbaniser fermée
 - Alie : zone à urbaniser pour équipement
 - AUE : zone à urbaniser à vocation économique
 - AUE : zone à urbaniser pour activités de loisirs ou de tourisme
 - N : zone naturelle
 - Nc : zone naturelle accueillant des carrières
 - Nep : zone naturelle accueillant des équipements publics
 - Ner : zone naturelle accueillant des ouvrages énergétiques
 - NLI : zone naturelle accueillant des activités de loisirs
 - Ns : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons
 - Nst : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons et à la construction d'équipements
 - Nt : zone naturelle accueillant des activités touristiques
 - Ntc : camping en zone naturelle
 - U : zone urbaine
 - Uer : zone urbaine accueillant des structures hydroélectriques
- Prescriptions**
- ★ Eléments de paysage
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Espace Boisé Classé
 - Emplacement Réserve
 - Eléments patrimoniaux recensés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- A titre informatif**
- Exploitation agricole : élevage
 - Bâtiment classé monument historique
 - Périmètre de protection patrimoniale soumis à ABP
 - Périmètre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

NB : Sur ces plans ne figurent pas les secteurs soumis à des risques naturels ou technologiques qui relèvent des Services d'Urbanisme et peuvent rendre certains terrains inconstructibles